



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04606

Numéro SIREN : 795 090 687

Nom ou dénomination : A 2 + DEPANNAGE

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2015 sous le numéro de dépôt A2015/031313

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 31313
LYON



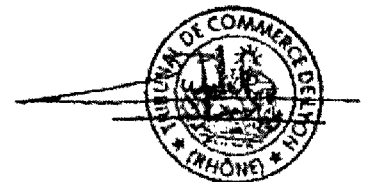
4676364

Dénomination : A 2 + DEPANNAGE
Adresse : 131 rue de Créqui 69006 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2013B04606
n° d'identification : 795 090 687

n° de dépôt : A2015/031313
Date du dépôt : 09/12/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
22/10/2015



4676364

A 2 + DEPANNAGE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège Social : 131 Rue de Créqui – 69006 LYON
795 090 687 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2015
--

L'An Deux Mille Quinze,
Le jeudi 22 octobre, à 11 heures,

Les associés de la société A2 + DEPANNAGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Cabinet MOULINIER – DULATIER ET ASSOCIES, 42 Quai Rambaud à LYON (2^{ème}) sur convocation faite par Monsieur Joffrey AMBIAUX, le 7 octobre 2015.

Est présent : Monsieur Joffrey AMBIAUX, associé et propriétaire de 90 actions sur les 100 actions composant le capital social, et représentant 90 voix sur un total de 100 voix.

Est absente : Madame Myriam AMBIAUX, associée et présidente de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception le 7 octobre 2015.

Monsieur Joffrey AMBIAUX, seul associé présent, préside l'assemblée et dépose sur le bureau :

- la convocation adressée à Madame Myriam AMBIAUX,
- le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen de la situation de la Présidente en vue de sa révocation,
- Nomination d'un nouveau Président,
-

(...)

.....

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article 15 des statuts sociaux, décide de révoquer Madame Myriam AMBIAUX de ses fonctions de Présidente, et ce, avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée par l'associé présent, représentant 90 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la révocation de Madame Myriam AMBIAUX de ses fonctions de Présidente, décide de désigner :

- Madame Anita AMBIAUX,
Demeurant 1 cours de la République – 69100 VILLEURBANNE,

En qualité de nouveau Président, et ce à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée par l'associé présent, représentant 90 voix.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance.

Joffrey AMBIAUX
